

Présents : B. Brasseur, J.L. Dessart, M. Dony, P. Garcia, J.F. Hannosset, P. Hourez, A. Lechien, T. Pierloot, A. Praillet, I. Soti, M.C. Wauthy.

Excusés : K.D. Convents, S. Moonen, D. Timmermans.

1. Le mot du Président

L'heure de la rentrée a sonné. Les vacances sont déjà presque oubliées ! Une nouvelle saison est à nos portes.

J'espère que tous les acteurs du handball sont « gonflés à bloc » pour repartir dans de nouvelles aventures que j'espère empreintes de fair-play et de respect de l'autre.

Nous aurons une pensée pour ceux que la maladie empêche de reprendre leurs activités habituelles. Nous formulons le vœu de les revoir rapidement parmi nous.

La saison 2017-2018 revêt une importance particulière car l'URBH va devoir de positionner définitivement par rapport à son souhait d'organiser avec la France et l'Espagne le championnat d'Europe 2022. Si tel est le cas, il est évident que nous compterons sur la mobilisation de tous les membres de la communauté du handball. Ce sera nécessaire si nous voulons placer notre passion sur la carte du sport belge.

Bonne saison à toutes et à tous.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 16.05.2017

Le PV est approuvé.

3. Trésorerie

- ❖ Les situations financières aux 26.07 e 15.08.2017 ont été envoyées aux administrateurs, tenant compte des congés annuels d'H. Delmelle.
- ❖ Le président rappelle que le nouveau système de facturation est appliqué, ce qui devrait nous permettre de bénéficier de plus de liquidités en fin d'année.
Plusieurs clubs vont payer leur facture en une fois pour profiter des 2 % d'escompte.
Pour ce qui concerne le plan-programme, faisant suite au dossier rentré et défendu par P. Garcia et J. Vandenberg, nous venons de recevoir un courrier nous informant que nous allons percevoir 135.000 au lieu des 120.000 reçus précédemment. Même si nous avons sollicité 150.000, il faut savoir que de nombreuses fédérations ont vu leur plan-programme être diminué. Nous devons dès lors nous montrer satisfaits.
- ❖ Suite à l'intervention de J.F. Hannosset concernant les postes « Sponsoring » et « Merchandising » dans rubrique « rentrées » qui ne représentent que 30 % du budget espéré, J.L. Dessart répond que le « merchandising » a un effet typiquement saisonnier et qu'il est espéré que les clubs vont, à l'entame de la saison, transmettre des commandes. En ce qui concerne le sponsoring, le président communique qu'il n'y a malheureusement aucun dossier en cours.
A la question de J.F. Hannosset concernant l'existence d'une commission « Marketing » au sein de la LFH, J.L. Dessart répond que cela fait plusieurs mois que celui-ci a proposé d'exposer un projet aux administrateurs. Le président rappelle également à J.F. Hannosset qu'en sa qualité de membre du CEP et de la commission « Marketing » de l'U.R.B.H., il a pu constater les difficultés à faire aboutir un dossier et que, par exemple, malgré les retransmissions en direct sur la VRT des matchs de notre équipe nationale, cette commission n'avait pu conclure aucun nouveau contrat.
- ❖ Répondant à une demande d'A. Lechien, le président rappelle que toute question concernant des détails repris dans les documents financiers doit être transmise à H. Delmelle qui ne manquera pas de donner les informations nécessaires dans les meilleurs délais. J.L. Dessart précise encore que la transparence est de mise et qu'il n'y a aucune question ni aucun thème à éluder.

4. Secrétariat

- ❖ Au 22.08.2017, la L.F.H. comptait 3.927 affiliés. D'autres démissions vont suivre, jusqu'au 30.09.17 principalement, lesquelles seront compensées par de nouvelles affiliations qui arrivent en grand nombre durant les mois de septembre, octobre et novembre. La comparaison avec l'année précédente sera réalisée au 31.12.2017.

- ❖ Le S.G. communique que, comme chaque année, le personnel s'est arrangé pour que le secrétariat ne ferme pas durant la période estivale.
- ❖ **Demande d'arbitrage du HC Villers 59 devant le CBAS**
Copie du PV avec la décision prise par le CBAS avait été transmise aux administrateurs.
Le HC Villers a été débouté. Nous pouvons féliciter notre SG pour la qualité du dossier présenté. Son expertise et l'appui du service juridique de l' AISF nous ont permis de ne pas devoir recourir au service d'un avocat. Nous avons toutefois été condamnés à payer la moitié des frais car le CBAS estime, sur base de ce qui se fait dans d'autres fédérations, qu'il devrait revenir à la LFH de rédiger les nouvelles licences en cas de transfert. Nous ne partageons pas ce point de vue et nous constatons qu'en faisant preuve de moins de souplesse par rapport à l'application des règlements, toutes les nouvelles licences faisant suite à un transfert ont été rentrées au secrétariat de la LFH à l'exception de trois. Les deux clubs concernés en ont été informés et la situation devrait être réglée avant la reprise de la compétition.
- ❖ **Bonne gouvernance**
J.L. Dessart revient sur le mail de J.F. Hannosset relatif à la commission de transferts et à la bonne gouvernance.
Pour ce qui concerne la commission des transferts, il ne peut rien ajouter à son mail du 23.06.2017. Il est en effet injurieux voire calomnieux de parler de « désignations entre amis ». Quelles sont les situations qui auraient été « réglées entre amis » ? Quels sont les administrateurs qui auraient ainsi contribué à ces « arrangements » ?
Celle-ci s'est réunie pour la dernière fois en 2011. Les membres du CA présents dans cette commission étaient alors A. Praillet, T. Pierloot et C. Delvenne. Suite à la demande du président, A. Praillet confirme que la dernière réunion de la Commission « transferts » à laquelle il a assisté s'est déroulée de manière tout à fait correcte.
En 2012 et 2013, la représentation du CA à la commission était composée de J.F. Hannosset, A. Praillet et T. Pierloot. Elle n'a pas dû se réunir et n'a d'ailleurs plus dû se réunir depuis.
Par la suite, tenant compte que l'on ne sait jamais à l'avance si la commission devra se réunir, ni quels seront les clubs concernés, il a été décidé d'attendre le début juillet pour éventuellement réagir. Nous disposerions en effet de plus de 6 semaines pour trouver 3 administrateurs, non concernés par les transferts litigieux, pour siéger dans ladite commission.
L'expérience de ces trois dernières années s'est encore vérifiée cette année à savoir que les clubs préfèrent régler leurs différends avant le passage devant la commission des transferts.
J.F. Hannosset précise que son intention était d'avoir un suivi.
- ❖ Pour ce qui concerne la bonne gouvernance, le président avait demandé à J.F. Hannosset, dans son mail du 23.06.2017, de préciser ses attentes à ce propos. Nous n'avons rien reçu. J.L. Dessart le regrette.
Comme il l'a écrit dans ce mail, la notion avait déjà été abordée au CA du 15.11.2016 suite à des commentaires de J.F. Hannosset à ce sujet.
Le président renvoie au PV de cette réunion et constate qu'après sa réplique, aucun administrateur n'avait émis de remarque, ce qui, lui semble-t-il, signifie qu'il y avait accord.
- ❖ *Ci-dessous, l'extrait du PV du CA du 15.11.2016 :*
"Par rapport à la notion de « bonne gouvernance », J.L. Dessart précise qu'en général celle-ci répond à 4 critères :
- l'éthique : respect des lois et intégrité
- le contrôle démocratique : transparence et participation
- la cohérence et pertinence de la politique : stratégie
- la gestion performante des ressources
Il précise encore qu'il a le sentiment que la LFH travaille dans le respect de cette notion de bonne gouvernance. Aucune remarque n'est émise par les administrateurs."
J.F. Hannosset déclare que son intention en abordant ce sujet était d'aborder la question de la gestion des ressources et à 40 mois de la pension du secrétaire général d'envisager de quelle manière il pourrait être remplacé.
Le président répond que le sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises avec le S.G. tenant compte du fait que la L.F.H. n'a pas les moyens financiers d'engager quelqu'un pour le former avant le départ de P. Garcia (overlapping).
J.L. Dessart précise que le S.G. et lui-même sont toujours en phase de réflexion à ce sujet d'autant qu'il existe des exemples à ne pas suivre.
B. Brasseur évoque le travail supplémentaire effectué au niveau U.R.B.H. par le S.G. tenant compte de sa connaissance des règlements et de ses contacts à l'étranger.
J.L. Dessart rappelle que P. Garcia exerce la fonction de S.G. U.R.B.H. à titre bénévole car il a un contrat avec la seule LFH et que normalement, sur base des règles en vigueur par le passé, ce serait à la VHV d'assurer la fonction de SG à l'URBH depuis 2016.
Toutefois, dans le cadre des discussions liées à la mise en place d'un président n'assumant pas les fonctions de

président d'une des deux ligues, notre CA a accepté l'organisation actuelle de l'URBH à la condition que la coordination et un contrôle soit effectué par le SG URBH.

Il ajoute que, sans ce S.G., et ses excellents contacts avec la fédération française et la fédération espagnole, le projet Euro 2022 n'aurait pas été possible.

M.C. Wauthy propose ses services lorsqu'il s'agira d'établir un job description.

5. Affaires techniques

❖ *Centre de formation*

Le centre comptera 15 stagiaires à la rentrée : (1 - 5 - 9)

7 ont quitté le centre en fin d'année scolaire : 3 qui avaient terminé leurs études - 3 pour études - 1 pour différents motifs.

Nous avons le cas d'un jeune dont le minerval était pris en charge par le SAJ mais dont ce ne sera plus le cas pour l'année scolaire à venir. Après quelques entretiens avec lui, il apparaît qu'il ne souhaite pas continuer l'expérience au centre pour divers motifs. Le club aurait été d'accord d'assumer le minerval.

Des travaux d'importance vont être réalisés aux infrastructures du CF dans les prochains mois (années). Nous espérons que la vie du centre ne sera pas trop pénalisée par ceux-ci.

❖ *Sélections provinciales*

Les entraîneurs seront pour les sélections :

- filles Liège : JP Dubuc et Marine Dolce

- garçons Brabant Hainaut : Alain Despres et Yaovi Ayivor

- garçons Liège : Baze Krstev et Paolo Danesi

Pour ce qui concerne les filles du Brabant/Hainaut, ce seront toujours Anne-Sophie Van Eechaute et Imane Sotti. Pour la saison à venir, cette équipe sera invitée aux tournois IRT et elle jouera contre les plus jeunes des autres sélections.

Il faudra se poser la question du financement de ces activités car l'EHF ne financera plus que les tournois de la saison 17-18. Une nouvelle demande sera introduite mais nous craignons que le projet ne soit plus financé.

❖ *Formations*

Pour le projet U 14, projet rencontrant des soucis quant au respect des règles, une séance de formation est planifiée le samedi 10.09.2017 à Evere. Un tournoi sera organisé avec la participation de trois clubs. Tous les clubs sont invités avec priorité aux clubs du Brabant/Hainaut.

L'examen de 2^e session de la formation MSI est organisé ce 26.09.2017. Normalement, 7 candidats doivent s'y présenter.

Dans le cours de la saison, deux formations animateurs seront organisées dont une à Tubize (si confirmation du club).

Vu le peu d'inscrits (4), la formation MSEd (niveau 2) ne sera pas organisée cette saison. Elle est reportée à septembre 2018.

De nombreuses formations continues seront présentées cette saison. Nous travaillons en partenariat avec d'autres fédérations de manière à proposer certaines formations aux membres des autres fédérations.

❖ *Coupe du Hainaut*

M.C. Wauthy fait un résumé de la dernière organisation de la Coupe du Hainaut qui s'est déroulée à Silly. Il s'agissait d'une bonne organisation mais d'un tournoi de niveau technique moindre. L'E.H.C. Tournai a terminé premier devant le H.B.C.C.R. et l'Entente du Centre.

Les problèmes rencontrés par le club de Silly (recherche d'entraîneurs) sont évoqués.

6. URBH

❖ *CEP du 22.06.2017*

La situation financière de l'U.R.B.H. reste délicate.

La commission des finances devrait se réunir la semaine prochaine. Il est évident que, sans nouvelles rentrées, de nombreuses activités initialement prévues devront être supprimées. Les représentants LFH au CEP sont attentifs à la situation.

Le bureau se réunit ce 24.08.2017 pour faire un état des lieux et préparer l'importante réunion du 28.09.2017.

❖ *Organisation des championnats*

Accord au niveau URBH sur la proposition qui nous avait été soumise lors du CA de mai et que nous avons validée, soit :

- BENE League à 12

- D1 à 8 avec PO et PD à 4 avec 1 montant et 1 descendant directs

- D2 à 8 avec PO et PD à 4 avec 1 montant et 2 descendants directs

Les clubs de BENE League ont toutefois fait part de leur désaccord par rapport à la suppression des PO. Une

rencontre avec ces clubs sera organisée en septembre.

Les modifications et leurs conséquences à la fin de la présente saison ont été publiées dans l'organe officiel et sur notre site.

Alex Lechien a apprécié la clarté du schéma récapitulatif de montées et descentes publié sur les supports médiatiques de la L.F.H.

❖ **Licence pour les clubs de nationales**

Après accord de principe du CEP, B. Danhieux et J.L. Dessart se sont réunis pour avancer dans le projet. Celui-ci sera présenté aux clubs des divisions nationales de manière à les informer mais aussi et surtout à recueillir leurs remarques.

Il y a encore pas mal de choses à vérifier et à adapter au plan réglementaire avant de pouvoir imposer cette licence (saison 2018-2019 ?).

❖ **Tirage au sort pour le tournoi qualificatif en vue des championnats du monde 2019**

Les Red wolves affronteront les équipes nationales de Grèce, de Turquie et des Pays-Bas.

Le vainqueur de cette poule jouera des play-offs contre une des meilleures nations issues des championnats d'Europe 2018. Malheureusement, le tirage au sort impose encore à la Belgique de jouer deux matchs à domicile en semaine, ce qui risque de ne pas être sans conséquence au niveau de l'assistance.

❖ **CE 2022**

Des discussions sont actuellement en cours avec les villes de Bruxelles et d'Anvers pour déterminer la localisation de l'événement. Notre président national ne ménage pas ses efforts.

Il est évident qu'il subsiste encore de nombreuses questions quant à la faisabilité du projet, que ce soit au niveau financier ou encore de la mise sur pied d'un comité d'organisation. Les prochains mois seront décisifs.

7. Suivi des dossiers

❖ **Possibilités de production d'une émission « handball » via les télévisions locales**

P. Garcia fait état de ses contacts avec le responsable de la fédération des télévisions locales « Wallonie-Bruxelles » en vue d'envisager la production d'une émission « handball » qui pourrait être diffusée sur 11 chaînes de télévision, comme cela s'est fait dernièrement pour le « volley ». Il s'agit pour la L.F.H. d'un budget important à dégager même si, de l'avis d'A. Baudru, qui dispose d'un contrat similaire pour son club à Tournai avec une seule chaîne de télévision, les sommes envisagées paraissent raisonnables. L'apport et la visibilité de sponsors sont possibles.

N'ayant aucune obligation dans le temps, le C.A. est d'avis de continuer de réfléchir à la chose étant entendu qu'un dossier « marketing » pourrait intégrer ce type de visibilité.

8. Arbitrage

❖ **Enquête menée par Jérôme Gruslin de l'UCL.**

Les conclusions spécifiques au handball devraient nous parvenir dans les prochains jours.

❖ **Enquête interne à la LFH**

Dès que les conclusions de l'enquête de J. Gruslin seront connues, une enquête propre à la LFH sera réalisée auprès d'un tout autre public. En effet, le public-cible sera composé d'anciens arbitres, de jeunes joueurs et de parents de joueurs (spectateurs). L'objectif de cette enquête sera d'essayer de collationner des informations sur les motifs qui ont amené des arbitres à mettre fin à leur fonction et sur les raisons qui poussent les autres à ne pas envisager d'embrasser une carrière d'arbitre.

9. Commission « Dames »

❖ **Nouvel entraîneurs pour les black Arrows**

Laurent Worm (ancien entraîneur de Lomme en D2 française et actuel coach du club féminin du DHT Middelkerke-Izegem) a accepté le challenge. Il ne sera pas rétribué tout comme les entraîneurs des sélections nationales « jeunes ». Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

10. Propagande

- ❖ Le S.G. est en contact avec les responsables des C.C.S. (ADEPS) de Bruxelles et du Brabant Wallon afin d'y envisager le développement de projets identiques à ceux du Luxembourg, de Namur et dernièrement de Liège.

11. Divers

- ❖ A. Lechien évoque le nombre, grandissant à son sens, de stages organisés par les clubs durant les différentes vacances scolaires. Selon P. Garcia, qui se réfère également à une discussion à ce sujet avec J. Vandenberg, il faut toutefois nuancer l'importance de ces stages car il apparaît qu'un certain nombre d'entre eux ont dû être annulés (cfr stage perfectionnement du mois d'août initié par la LFH) ou n'ont pas obtenu un grand nombre d'inscriptions. J.L. Dessart et P. Garcia font référence aux discussions avec la responsable ADEPS des centres sportifs afin d'intégrer les stages organisés par l'Entente du Centre à La Marlette et le C.P.Bbt à Engreux dans le programme officiel des stages de l'année 2018. Ceci permettrait de faire prendre en charge différents frais par l'ADEPS.
- ❖ Pour M. Dony qui relève que certains clubs ne font aucun effort de promotion, il s'agirait d'essayer d'aider les clubs qui travaillent au détriment de ceux qui ne font rien, en introduisant la notion de rapport d'activités.
- ❖ **Courriers du CP Brabant**
Le président avoue avoir été surpris par le courrier relatif aux tournois IRT car il est régulièrement discuté de ces tournois au CA et toutes les informations y sont données ou peuvent y être reçues. Il en a été débattu lors du dernier CA, notamment lors d'un débriefing. De plus, J. Vandenberg a confirmé avoir déjà expliqué le contexte de ces activités à D. Timmermans.
- ❖ J.F. Hannosset fait état d'un courrier adressé par l'avocat Orban à la L.F.H. et à l'U.R.B.H. concernant un litige opposant P. Chapaux à l'Union Beynoise et dont il était en copie.
J.L. Dessart répond qu'il y a été répondu sur base des informations obtenues auprès du service juridique de l'A.I.S.F.

Prochaines réunions les 12/09, 17/10, 21/11, 19/12/2017 et 16/01, 20/02, 20/03, 17/04,15/05 et 19/06/2018 de 20h à 22h30 en salle de conférence.